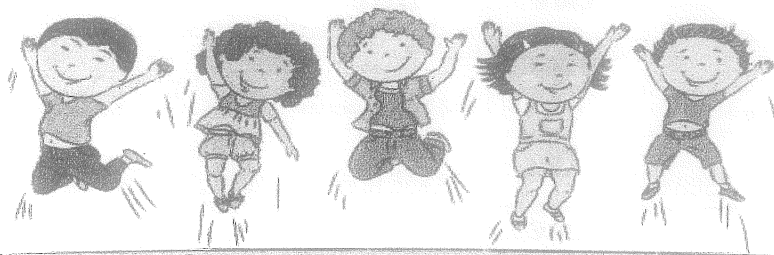


- **Respect du règlement:** L'enfant respectera les locaux, le personnel et ses camarades, et n'apportera aucun objet personnel, précieux ou dangereux. Le personnel ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

En cas de non respect de la part des enfants et/ou des parents, des règles établies, des sanctions pourront être prises (avertissement, exclusion...)

- **devoirs scolaires:** L'équipe d'animation n'a pas pour mission d'assurer les devoirs scolaires de l'enfant. Toutefois, ce dernier pourra les effectuer s'il le désire après le temps d'activité.
- **«cuisine maison»:** Nous vous informons qu'au cours d'activités culinaires les enfants pourront déguster leur préparation. De plus, nous avons parfois des desserts «faits maison» ou des goûters offerts par les parents. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant mangent ces préparations, merci de nous le signaler.



Accueil de loisirs «les têt'en joie»  
2 rue de la gare  
57385 Téting sur Nied

0648164939

*changement d'adresse mail*  
periscolaire.teting@mouvement-rural.org



periscolaire les tet'en joie



## REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

L'objectif de l'accueil de loisirs est de:

- Répondre aux besoins des familles en accueillant les enfants le matin avant la classe, à midi et le soir après l'école
- Développer des loisirs en proposant des activités aux enfants
- Participer à l'éveil culturel et environnemental des enfants.

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans scolarisés à Téting Sur Nied.

Les enfants malades ne sont pas admis à l'accueil de loisirs.

Un dossier d'inscription doit être obligatoirement complété AVANT tout accueil de votre enfant. Il devra être complet et rempli par la personne légalement responsable de l'enfant.

Se munir impérativement:

- du numéro d'allocataire CAF
- de la photocopie des vaccins
- du dernier relevé d'imposition pour calcul du QF

### Inscription:

Les inscriptions pour la semaine seront enregistrées au plus tard les **jeudis (ouvrés) précédents avant 10h**, par la personne responsable.

**Les inscriptions tardives seront refusées.**

Les parents peuvent inscrire leurs enfants à la semaine, au mois ou faire une inscription annuelle si celle-ci sera la même de septembre à juillet.

Seules les inscriptions faites par écrit (mail ou SMS **pas de Messenger**) seront acceptées afin que nous ayons une «preuve» de cette inscription.

### Absences:

En cas d'absence de l'enfant, **les parents s'engagent à nous prévenir le plus rapidement possible, même en cas de sortie scolaire, d'absence de professeurs, d'APC...**bref, quelque soit la raison de l'absence.

Toute absence non justifiée, au moins 48h (jour ouvré) à l'avance sera facturée. Si l'enfant tombe malade, le repas pourra être déduit sur présentation d'un certificat médical à remettre dans les 2 jours suivants l'absence et sous condition d'avoir prévenu les animatrices dès le matin avant 8h15.

### Règlements des factures:

En début de chaque mois, vous recevrez la facture correspondant au mois précédent.

Il est possible de payer:

- en espèce, mais nous ne pouvons pas rendre la monnaie; le trop payé sera déduit de la facture suivante.
- par chèque à l'ordre des Foyers Ruraux de Moselle (FDFR57)
- par virement en demandant un RIB à l'accueil de loisirs. Lors de la transaction, il faudra bien noter votre nom (et celui de l'enfant si différent) ainsi que « Péri de Téting » et la désignation de la facture  
ex: *facture ALSH avril Téting famille Dupond*  
*facture périsco juin Téting famille Durand*

**Vous avez jusqu'au 10 de chaque mois pour régler.  
En cas de retard de paiement, l'enfant ne sera plus admis à l'accueil.**

### Fonctionnement jours d'école:

Les parents ou les personnes autorisées veilleront à déposer et à récupérer l'enfant aux heures prévues à l'inscription.

- 7h à 8h15: accueil des enfants dans la salle située au premier étage de l'école maternelle.
- Vous pouvez fournir un petit déjeuner à votre enfant s'il n'a pas eu le temps de le prendre à la maison. A 8h05, les enfants de l'élémentaire rejoignent leurs classes et l'animateur emmène ensuite les enfants de la maternelle jusqu'à leur école.
- 11h45 à 13h20: repas et activités: Nous sommes livrés par le traiteur Elior. Les menus sont consultables à l'entrée du périscolaire ainsi que sur notre Facebook «périscolaire les tet'en joie»  
Avant ou après le repas, nous organisons des activités avec les enfants.
- 13h20: retour dans les établissements scolaires
- 16h à 18h30: Les enfants inscrits sont récupérés dans leurs écoles respectives puis nous prenons un goûter collectif fourni par l'accueil. Après quoi nous proposons une activité aux enfants (promenade, bricolage, jeux de société...)

### Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 17h,

#### Lieu de rendez-vous école élémentaire:

Dès la sortie des classes, les enfants doivent se présenter aux animateurs venus les récupérer.

Ces dernières attendront dans le couloir de l'école élémentaire, devant la salle d'art plastique, avec la liste des enfants inscrits.

Si l'enfant ne se présente pas, il sera considéré comme absent et l'accueil de loisirs ne sera pas tenu pour responsable de l'enfant.

#### Tarifs:

	<b>MATIN</b> de 7h à 8h15	<b>MIDI</b> de 11h45 à 13h20	<b>SOIR 1</b> de 16h à 17h	<b>SOIR 2</b> de 16h à 18h30
Moins de 800 €	0,90 €	2,05 € + 4,85€ le repas	1,15 € dont 0,5€ de goûter	2,20 €
De 801 à 1250 €	1,50 €	2,90 € + 4,85€ le repas	1,65 € dont 0,5€ de goûter	3,40 €
De 1251 à 1500 €	2 €	3,70 € + 4,85€ le repas	2,05 € dont 0,5€ de goûter	4,50 €
De 1501 à 1700€	2,30 €	3,95 € + 4,85€ le repas	2,30 € dont 0,5€ de goûter	5 €
Plus de 1700€	2,35€	4,20 € + 4,85€ le repas	2,40 € dont 0,5€ de goûter	5,10€

#### Relations et modalités:

- **Le responsable** de l'accueil est chargé du bon fonctionnement. Il veillera à la réalisation du projet pédagogique et se tiendra à l'écoute des parents.  
Tout problème de dysfonctionnement de l'accueil est à signaler au directeur qui prendra, le cas échéant, les dispositions nécessaires.
- **Dispositions médicales:** les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments. Tout traitement médical à suivre est spécifié au responsable en donnant un double de l'ordonnance ainsi que les médicaments. Merci de les déposer directement à l'accueil de loisirs et de ne pas passer par l'enfant.